

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

---

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
M. Acquaviva

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« Estime que la situation en Catalogne, notamment en matière de respect des droits démocratiques et d'expression des opinions et libertés politiques, justifie le constat, par le Conseil, de l'existence d'une violation grave et persistante des valeurs visées à l'article 2 du TUE par l'Espagne ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La répression des autorités espagnoles à la suite du referendum sur l'indépendance de la Catalogne organisé par la Generalitat le 1er octobre 2018 est une atteinte à la démocratie.

Des dirigeants politiques élus démocratiquement sont actuellement emprisonnés pour seul motif d'avoir organisé un referendum, sans aucun acte de violence et risquent 30 ans de prison.

Cette attitude des autorités espagnoles doit être condamnée par l'Europe, d'où l'objet de cet amendement.